

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **13 juillet 2022**, à 20 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Michel Bélisle

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents de ladite séance extraordinaire.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2022-07-193

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 13 juillet 2022

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Mandat firme externe – Analyse de scénarios service de sécurité incendie
- 4 Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour
- 5 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2022-07-194

3. MANDAT FIRME EXTERNE – ANALYSE DE SCÉNARIOS SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a reçu une offre de desserte pour la couverture incendie de la Ville de Drummondville ;

ATTENDU QUE des échanges ont également eu lieu avec les municipalités de Durham-Sud et Wickham concernant certains partenariats à mettre en place pour la desserte incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des investissements dans la sécurité incendie afin de respecter les objectifs du schéma de couverture de risques incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'analyse de son service actuel et des divers scénarios offerts afin de prendre la meilleure décision possible pour assurer un service optimal et sécuritaire pour la population ;

ATTENDU l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 14 500 \$, visant à répondre aux objectifs suivants :

- Établir le portrait actuel du service de sécurité incendie de la municipalité et des investissements à réaliser dans les prochaines années pour respecter les objectifs du schéma de couverture de risques incendie ;
- Réaliser une analyse comparative des scénarios ;
- Formuler une recommandation sur les scénarios à privilégier ;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton fera une présentation publique du rapport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'accepter l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 14 500 \$ pour un mandat d'analyse du service de sécurité incendie ainsi que des scénarios possibles tel que soumis dans l'offre de service M-22-135.

Vote

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Pierre Lavallée	Conseiller	1	X	
Céline Couture	Conseillère	2	X	
Michel Lalonde	Conseiller	3	X	
Julien Paradis	Conseiller	5	X	
Michel Bélisle	Conseiller	6	X	

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2022-07-195

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 47 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 15 août 2022.